

2020

AGENCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

PLAN RÉGIONAL
DE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP

Validé le 12/12/2019

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP



Sommaire

Introduction sur le plan stratégique Horizon 2020.....	5
▶ Le plan stratégique Horizon 2020	6
▶ Le plan régional de prévention 2020 de l'agence Bourgogne - Franche-Comté	8
Programme prioritaire n°1 : Développer la culture de prévention	12
▶ Sous-programme 1-2 : Outils et argumentaires	14
▶ Sous-programme 1-3 : Promotion et partenariats	17
▶ Sous-programme 1-4 : Le DUER et son Plan d'Action, une Priorité.....	20
▶ Sous-programme 1-5 : Formation professionnelle continue (FPC).....	22
▶ Sous-programme 1-6 : Formation initiale	24
Programme prioritaire n°2 : Actions ciblées	28
▶ Sous-programme 2-1 : Gestion des situations d'urgence	30
▶ Sous-programme 2-2 : Actions ciblées par risques prioritaires.....	32
▶ Sous-programme 2-3 : Accompagnement des CSE	36
▶ Sous-programme 2-4 : Accompagnement des grandes entreprises.....	39
▶ Sous-programme 2-5 : Accompagnement des Maîtres d'ouvrage.....	40
▶ Sous-programme 2-6 : Accompagnement des coordonnateurs SPS	41
▶ Sous-programme 2-7 : Accompagnements individuels.....	43
Programme prioritaire n°3 : Améliorer les conditions de travail.....	46
▶ Sous-programme 3-2 : Base de données « solutions conditions de travail »	48
▶ Sous-programme 3-3 : Études conditions de travail	50
▶ Sous-programme 3-4 : Risques chimiques, études et outils techniques	52
Programme prioritaire n°4 : digital.....	56





INTRODUCTION SUR LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Alors que le Bâtiment et les Travaux Publics peuvent espérer une sortie de crise dans les années qui viennent, les défis à relever ne manquent pas.

Évolution des attentes du marché, public ou particulier, évolution de la société, défi de la rénovation énergétique, tout cela nécessite une adaptation de l'offre des entreprises, par des offres intégrées, regroupement d'entreprises, une gestion des interactions encore plus surveillée. Tout cela n'est pas sans conséquence sur l'acte de construire et donc naturellement sur la maîtrise des risques professionnels associés.

Les organisations professionnelles et syndicales du Bâtiment et des Travaux Publics soutiennent ces évolutions, en adaptant les outils et dynamiques au service des entreprises et des salariés.

Pendant les années de crise, depuis 2009, les entreprises du BTP n'ont pas relâché les efforts en prévention des risques professionnels. L'indice de fréquence des accidents du travail a baissé de près de 15% en 5 ans, plus forte baisse jamais enregistrée ! Les innovations se sont succédées pour apporter toujours plus de solutions adaptées et accessibles, tant en ce qui concerne les matériels et matériaux que les méthodes de construction et l'organisation des chantiers. La prévention est devenue un sujet de mobilisation majeur pour toutes les organisations professionnelles et syndicales, et pour un nombre croissant d'entreprises.

Le respect des hommes et des femmes du BTP, et l'amélioration continue de leurs conditions de travail, doivent trouver toute leur place dans le monde de demain, et contribuer ainsi à la poursuite de la réussite du Bâtiment et des Travaux Publics, à une image forte auprès des clients, à la capacité d'attirer les meilleurs talents, à une juste valorisation de la contribution du BTP à l'économie et la collectivité nationales.

Depuis 1947, l'OPPBTTP veille à la santé et à la sécurité des salariés du Bâtiment et des Travaux Publics, selon les orientations arrêtées par les partenaires sociaux de la profession.

Le plan stratégique quinquennal HORIZON 2020 et les plans régionaux de prévention qui en sont la déclinaison régionale représentent la contribution attendue de l'Organisme pour permettre aux entreprises du BTP de relever avec succès les défis qui les attendent en prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail.

Cette année est la dernière année de ce plan. De nombreuses actions ont déjà été menées et de nombreux résultats obtenus. 2020 doit permettre de nous rapprocher encore plus des ambitions que nous poursuivons pour le plan Horizon 2020.

► LE PLAN STRATEGIQUE HORIZON 2020

Le bilan du plan Horizon 2015, réalisé au travers de ces retours d'expérience, des questionnements des membres de comités régionaux et du comité national, des expressions des collaborateurs de l'OPPBTP, des enquêtes auprès des entreprises du BTP, a permis au Conseil du Comité National d'exprimer et de définir les attentes essentielles concernant le programme stratégique de l'OPPBTP sur les prochaines années.

Il ressort donc de ce bilan, confronté aux réalités de l'environnement du BTP, que **3 enjeux sont posés prioritairement dans le BTP sur les questions de santé et sécurité au travail** :

1. Poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, en particulier parmi les plus petites mais pas uniquement, pour développer la prise en charge active des questions de santé et sécurité au travail au quotidien dans un contexte où les solutions sont largement disponibles.
2. Faire baisser les accidents graves et mortels. Avec entre 150 et 200 décès par an, la situation est clairement inacceptable et des actions doivent être menées résolument pour faire baisser ce nombre.
3. Relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration : dès 2011 avec l'accord de branche pour la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail, le BTP a affirmé sa volonté pour faire progresser les conditions de travail, facteur d'attractivité du métier, de satisfaction et d'efficacité au quotidien. Il importe d'amplifier le mouvement.

Le Conseil du comité national a donc acté que le plan stratégique **Horizon 2020** devait se baser sur des **principes d'actions**, au nombre de 6, permettant à l'OPPBTP d'assurer au mieux, avec efficacité mais aussi efficacité sa mission de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles auprès des acteurs de la construction et en premier lieu auprès des entreprises et des salariés du BTP.

Ces principes sont les suivants :



1. **Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP ;**



2. **Renforcer la logique de choix, de mesure et d'évaluation ;**



3. **Favoriser systématiquement une approche partenariale ;**



4. **Faire évoluer et professionnaliser davantage nos outils, tout en associant nos partenaires ;**



5. **Développer l'agilité de l'organisation, pour accompagner rapidement les changements de priorité et d'action ;**



6. **Rester attentif à l'efficacité d'emploi de nos moyens, dans un contexte d'évolution de nos ressources financières.**



Ils sont à appliquer au quotidien pour toutes actions et projets de l'OPPBTB et notamment dans le cadre des axes de travail définis, exprimés en **5 programmes prioritaires** :



- **PP1** : Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER comme porte d'entrée
- **PP2** : Renouveler les accompagnements des entreprises et des acteurs-clés de la construction, dans une approche mutualisée et ciblée, avec l'objectif prioritaire de baisse des accidents graves et mortels
- **PP3** : Conditions de travail : développer des solutions innovantes et performantes grâce aux retours d'expérience et à des études de terrain, et accompagner la mise en œuvre du compte pénibilité
- **PP4** : Stratégie digitale : une offre de prévention innovante et personnalisée accessible à tous
- **PP5** : Déployer une organisation dynamique au service du plan stratégique HORIZON 2020

Parmi ces 5 programmes prioritaires, les trois premiers sont ceux qui ont les implications les plus fortes en agence dans le cadre de l'activité opérationnelle en direction des entreprises.

Le plan Horizon 2020 propose une approche positive en prévention pour des entreprises performantes et la satisfaction de tous sur des chantiers sûrs et sains.

Il est en phase avec les axes du Plan Santé Travail 3 qui mettent notamment en avant la notion de valorisation de la santé et de la sécurité au travail — par une approche préventive et positive, par la lutte contre les risques les plus prégnants, par des approches ciblées, par la poursuite de l'amélioration des conditions de travail, élément essentiel de la qualité de vie au travail — et qui visent à organiser l'action de tous les acteurs de la prévention dans une synergie permettant des résultats concrets et mesurables tout particulièrement auprès des TPE et PME.

Nous arrivons donc dans la dernière année du plan et il s'agit en 2020 principalement de poursuivre les actions en cours et de consolider les résultats des nombreuses actions et projets menés à bien ces quatre dernières années, avant un bilan qui sera réalisé en 2021.

► LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION 2020 DE L'AGENCE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE

Au niveau régional, le Plan Régional de Prévention (PRP) s'inscrit en droite ligne des orientations du plan Horizon 2020 et des orientations 2020 votées par le Conseil du Comité National en octobre 2019. Il en est la déclinaison régionale, déclinaison prenant en compte le contexte régional à savoir :

- Les axes et plans d'action des partenaires institutionnels que sont les SIST, les Carsat, la Direccte, et Aract ;
- Les actions déjà menées, les résultats déjà obtenus et les retours d'expérience associés ;
- Les ressources locales internes à l'OPPBTP mais aussi externes, dans le cadre des partenariats existants ou à construire ;
- Les problématiques spécifiques et priorités ressortant du contexte local dont l'accidentologie et notamment celles relevées par le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté.

Le Plan régional de prévention organise le déploiement des actions nationales souvent menées avec le soutien ou la collaboration de la DGT, de la CNAM et d'autres acteurs nationaux, actions telles que la campagne contre les chutes de hauteur

Il permet aussi la définition et le déploiement d'actions locales en fonction des éléments de contexte cités ci-dessus.

Il convient néanmoins dans ces différents projets de favoriser ceux qui permettent de profiter au plus grand nombre, soit par des actions collectives, soit par la mutualisation des résultats et retour d'expérience réalisés.

En 2020, en cohérence avec les orientations du plan HORIZON 2020, particulièrement en ce qui concerne les programmes prioritaire 1 à 3, dans une logique de continuité avec certaines des actions menées depuis le début du plan, le PRP se focalisera notamment sur les thèmes et actions suivants (liste non exhaustive) :

- Poursuite de l'action ciblée contre les risques de chutes de hauteur dans le cadre des actions de prévention des risques les plus "accidentogènes", en partenariat avec la CNAM et les Carsat, dans le cadre d'une convention renouvelée. Cette année l'accompagnement des entreprises déjà ciblées les années précédentes sera poursuivi chaque fois que considéré comme profitable et de nouvelles cibles, en nombre limité cependant, ont été définis. Les Carsat se focaliseront plus que précédemment sur les actions envers la Maîtrise d'ouvrage.
- Dans le cadre de l'évolution de notre politique de formation professionnelle continue, un effort particulier sera fait pour faire progresser dans les entreprises les formations qui permettent de pérenniser leur démarche de prévention (formation de l'encadrement, du chargé de prévention, formation à des méthodes de prévention, etc.)



- Appropriation et déploiement d'une nouvelle offre de service de conseil et d'accompagnement des entreprises favorisant les progrès en culture prévention.
- Poursuite des actions visant à l'amélioration du dialogue social et notamment par l'accompagnement des actions des CSE et CSSCT, dans un souci de maintien et de développement dans les IRP des pratiques et échanges favorables à l'amélioration des conditions de travail
- Poursuite de la mobilisation des entreprises, avec le concours des partenaires de l'OPPBTP, organisations professionnelles, services de santé, entreprises exemplaires en prévention, sur la réalisation et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé, avec l'un des outils d'évaluation présents sur le site internet www.preventionbtp.fr, le document unique étant une étape essentielle dans le développement d'une culture de prévention performante ;
- Renforcement du recueil des retours d'expérience dans une logique de mutualisation et de publication (via divers outils et média développés au niveau national, ex. : solutions chantier, cas P&P, analyse AT)

Le contexte local de la région Bourgogne Franche Comté influe sur les méthodes et modalités de déploiement du plan Horizon 2020 et notamment les éléments suivants sont à prendre en compte dans la définition des actions à mener :

- Sur le plan externe
 - La prise en compte des enjeux de prévention est essentielle dans l'acte de construire. Le rôle de la maîtrise d'ouvrage est important. Néanmoins, dans le cadre de la concertation avec la CARSAT Bourgogne Franche Comté, il est convenu que cette dernière prend en charge cette démarche. Les besoins éventuels des entreprises adjudicataires seront traitées en concertation entre l'OPPBTP et la CARSAT dans le cadre du pilotage du partenariat.
 - dans le cadre de la campagne de travaux en hauteur réalisée depuis plusieurs années, nous avons eu la possibilité de contribuer à l'élaboration de la charte couvreur (confère chapitre 2-2-1) à destination de ceux-ci. Cette expérience constitue un véritable laboratoire d'une démarche collective structurante des entreprises engagées tout en tenant compte des spécifications de chacune. L'agence va promouvoir cette démarche sur d'autres territoires de la région.
 - l'agence Bourgogne Franche Comté n'ayant pas identifié de demande particulière dans le cadre de la certification MASE des entreprises, il n'y a pas d'action définie associée. Néanmoins, en cas de sollicitation, l'agence pourra étudier l'opportunité d'amorcer une démarche en s'appuyant sur les retours des expériences.
 - Si des demandes dans le domaine des travaux hyperbares, celle-ci seront traitée par l'équipe nationale dédiée.

- Sur le plan interne
 - La présence en agence d'un formateur disposant d'une expertise acquise dans la pratique des démarches de type ICSI (Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle), va permettre d'accompagner les entreprises du BTP vers des démarches d'amélioration de la culture prévention.
 - Du fait des départs de personnels de l'agence, quatre nouveaux collaborateurs auront rejoint l'équipe en 2020. Après une période d'intégration, et d'appropriation de nos outils et démarches, ces nouvelles ressources contribueront à insuffler une nouvelle dynamique au service des salariés et des entreprises du BTP

- **Les actions du plan de prévention de la région Bourgogne Franche Comté sont détaillées dans les fiches actions présentées dans les chapitres « sous-programme » ci-après.**

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#01

DÉVELOPPER LA CULTURE PRÉVENTION

HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE PREVENTION

Culture prévention : mobiliser les entreprises avec un message positif de performance et le DUER/évaluation des risques professionnels comme porte d'entrée

L'objectif général de ce programme prioritaire est de favoriser le développement d'une culture de prévention et de performance au sein des entreprises du BTP et plus largement dans le secteur de la construction.

Deux approches complémentaires sont mises en œuvre :

1. **Concevoir, maintenir et mettre à disposition des outils simples et performants** et les faire connaître par l'intermédiaire de nos partenaires et par une promotion adaptée :

Outils d'évaluation des risques et de construction du plan d'action, services en ligne, outils pratiques clé en main, etc. ont été développés ces dernières années, et répondent au besoin de simplicité et de pragmatisme des entreprises et notamment des plus petites, sans pour autant sacrifier la rigueur.

2. **Déployer une approche résolument positive**, mettant en avant la prévention comme un facteur de performance pour l'entreprise et non plus seulement comme une « obligation morale » ou comme une obligation réglementaire.

Engagée avec les travaux « Dimension économique de la prévention » dits Diméco puis « Prévention et Performance », l'approche positive est une question d'état d'esprit et de conviction sur les bienfaits que les démarches de prévention peuvent apporter à l'entreprise, ses salariés et à la société dans son ensemble. Travailler à changer le regard sur la prévention passe aussi par un discours différent. En cela, notre persévérance sera essentielle.

La première approche demande aussi que nous renforçons nos actions et nos partenariats pour que l'évaluation des risques devienne une réalité concrète dans toutes les entreprises du BTP et notamment que le plan d'action en lien avec cette évaluation devienne une réalité opérationnelle. Il est indispensable de progresser sur ce point et d'augmenter la proportion des entreprises véritablement actrices de leur maîtrise des risques pour que l'on puisse tendre vers 100 % des entreprises du BTP disposant d'un document unique et d'un plan d'action de prévention concret et vivant.

Pour nous permettre de suivre la progression, les enquêtes sont régulièrement réalisées et des indicateurs d'utilisation de nos outils en ligne sont suivis au niveau national.

Il est à noter que ces approches sont aussi très clairement présentes au niveau de l'axe 1 du plan santé Travail.



Point clés

Dans le cadre de ce programme prioritaire une attention plus particulière sera portée sur les points clés suivants :

- **Renforcement des partenariats existants et développement de nouveaux partenariats pour multiplier le nombre d'entreprises ayant réalisé leur évaluation des risques.** Il est nécessaire de s'associer à des acteurs de terrain, ayant la capacité de toucher les entreprises. .
Nos efforts sont essentiellement concentrés sur l'ingénierie des outils, la catalyse et la formalisation des partenariats. Bien entendu nous continuons à agir nous-mêmes auprès des entreprises ce qui nous permet un retour d'expérience direct sur nos outils.
- En **formation professionnelle continue**, poursuite de la conception et promotion de modules « culture prévention » pour toutes les catégories de personnels (chef d'entreprise, encadrants et opérateurs. Nous poursuivons l'actualisation de notre offre de formation continue pour y intégrer des éléments favorisant le développement d'une culture de prévention, y compris à destination des grandes entreprises.
- Déploiement et promotion des outils existants, récemment conçus, et poursuite du développement de **méthodes et outils** simples et faciles d'accès permettant au plus grand nombre d'entreprises, en particulier les TPE-PME, d'engager, de structurer et faire vivre leur démarche de prévention.
- Appropriation et déploiement de **nouvelles méthodes et outils de conseil et d'accompagnement** des entreprises de BTP mettant l'accent sur les progrès en culture de prévention
- En **formation initiale**, poursuite, en collaboration avec l'éducation nationale, le CCCA-BTP et les CFA BTP, de l'intégration dans les différents cursus professionnels ou supérieurs, d'éléments favorisant le développement de réflexes de prévention et d'une culture de prévention.

Les sous-programmes

Ce programme prioritaire comporte 7 sous-programmes en lien direct avec les thèmes abordés ci-dessus.

- SP1-1 : Évaluation et mesure
- SP1-2 : Développement d'argumentaires et d'outils, 1- Offre de service pour les entreprises et 2- Approche positive
- SP1-3 : Promotion et partenariats
- SP1-4 : le DUER et son plan d'action, une priorité
- SP1-5 : Formation professionnelle continue
- SP1-6 : Formation initiale
- SP1-7 : Systèmes de management Santé et sécurité au travail

Parmi ceux-ci les **sous-programmes 1-2, 1-3, 1-4, 1-5 et 1-6** sont **déclinés en agence** dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► SOUS-PROGRAMME 1-2 : OUTILS ET ARGUMENTAIRES

Ce sous-programme comporte un axe autour de la conception, la mise à disposition aux entreprises ainsi que la maintenance et l'actualisation d'une **offre de service et d'outils**, adaptés et efficaces, pour progresser en prévention et d'un second, en soutien du premier, sur la promotion de **l'approche positive de la prévention** étayée, notamment, par nos travaux sur le lien entre **Prévention et Performance**.

1-2-1 Offre de service et outils :

Cette offre se déploie essentiellement au travers :

- des activités des agences en conseil et accompagnement des entreprises (en individuel et collectif, ex. atelier pour la réalisation du DUER et son plan d'actions, contrats d'accompagnement) en utilisant notamment une nouvelle gamme d'outils développée en 2018 et 2019
- de l'ensemble des services, outils, applications et informations proposé par le site internet preventionbtp.fr mais aussi par l'intermédiaire de « préventionbtp en direct », notre service de réponse en ligne lancé début 2019.

1-2-2 Approche positive et Prévention et Performance

Basées sur le principe qu'une action de prévention participe, voire même permet le développement de la performance de l'entreprise, les activités relatives à cet axe sont organisées autour de deux pôles :

- d'une part **la collecte et l'explicitation de cas d'école** qui permettent de démontrer l'apport de la prévention à la performance de l'entreprise (après une première étape sur des cas développant des situations de travail spécifiques, nous nous engageons dans l'étude de cas applicables à l'ensemble d'une opération, voire à l'ensemble d'une entreprise) ;
- d'autre part **les activités de promotion de l'approche positive dans laquelle s'inscrit Prévention et Performance**, par tous les moyens à notre disposition et avec le soutien de nos partenaires. En outre, une valorisation académique du sujet est étudiée pour conforter les bases théoriques de l'approche dans un cadre de recherche universitaire.



Éléments de bilan régional 2019

- Le catalogue de l'offre de service a été présenté à toute l'équipe.
- Les équipes ont été appropriées sur les modalités d'utilisation des nouveaux diagnostics ainsi que pour la méthodologie d'analyse et de restitution.
- Mise en œuvre d'une démarche Accompagnement des Chefs d'Entreprises en nord Franche-Comté et un recrutement pour une nouvelle démarche dans le Jura est en cours.
- L'analyse du besoin, socle de la gestion de notre relation client est en place pour toutes offres de conseil.

Ciblage des actions pour 2020

FICHE-ACTION n° 1-2-1		
Offre de Service et Outils		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Continuer de contribuer à la remontée de bonnes pratiques à la Direction des Services et Produits de l'OPPBTP, pour enrichir le catalogue national d'offres de services de l'OPPBTP et l'adapter en permanence aux besoins des entreprises	Direction des Services et Produits de l'OPPBTP Agence BFC	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités
Continuer de proposer de nouvelles expérimentations à la Direction des Services et Produits de l'OPPBTP, pour enrichir le catalogue offre de services pour répondre aux besoins des entreprises	Direction des Services et Produits de l'OPPBTP Agence BFC	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités

FICHE-ACTION n° 1-2-2		
Approche Positive et Prévention & Performance		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Réaliser des études Prévention & Performance dans les entreprises suivants les opportunités et en lien avec le pilote de l'action au niveau national.	Les entreprises du BTP	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités
Réaliser des études Prévention & Performance ciblées ("extension du concept" vers la Maitrise d'Ouvrage, la CSPS, le BIM, les entreprises du MASE, le LEAN, les entreprises ISO,...) suivants les opportunités et en lien avec le pilote de l'action au niveau national	Les entreprises et autres acteurs du BTP	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités
Intégrer dans nos communications l'approche positive et la promotion Prévention & Performance	Les organisations professionnelles, les services de santé au travail, les partenaires du BTP	Tout au long de l'année 2020 suivant les plans d'actions et calendriers des conventions de partenariat
Proposer et réaliser avec les filiales de groupe et PME régionales (président OP, membres influents OP ou Syndicat professionnel) > 100 salariés, une formation à la réalisation de cas P&P.	Les organisations professionnelles Les entreprises du BTP	Au cours de l'année 2020 suivant les opportunités
Contribuer à la rédaction d' articles pour la revue PREVENTION BTP et sur e-prévention qui intègrent l'Approche Positive	Les entreprises et partenaires du BTP	Tout au long de l'année 2020 suivant les opportunités



► SOUS-PROGRAMME 1-3 : PROMOTION ET PARTENARIATS

L'objectif du sous-programme et des actions du PRP est, au travers d'opérations de promotion nationale et locale mais aussi et surtout de partenariats avec les acteurs au contact des entreprises et des salariés de :

- Faire valoir par tous moyens de promotion et de communication l'importance de la prévention des risques professionnels et faire connaître auprès d'une majorité d'acteurs du BTP les outils et démarches qui y contribuent, notamment ceux développés par l'OPPBTP pour les entreprises du BTP. Un plan de communication est établi pour 2020.
- Conforter et poursuivre les partenariats existants, notamment ceux avec les organisations professionnelles et les services de santé au travail en assurant en particulier un rôle de promoteur et/ou d'opérateur actif pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Au niveau national, depuis début septembre 2019, dans le cadre des partenariats avec les organisations professionnelles, plus de 450 réunions, réunissant plus de 5 700 participants, ont été organisées dans les différentes agences dont plus de 230 ateliers pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques santé et sécurité au travail ce qui correspond globalement à ce qui avait été prévu dans le cadre des conventions.

Situation et contexte locaux

L'agence Bourgogne Franche Comté a mis en place des conventions régionales avec toutes les organisations professionnelles départementales et régionales, et quelques partenaires :

- 1 convention régionale signée avec la FFB Bourgogne Franche-Comté, en 2019 qui engage les 8 départements.
- 1 convention est signée avec la SCOP EST le 16/09/2019 pour la région Bourgogne Franche-Comté
- 1 convention MTN Nièvre en 2018
- 2 conventions CAPEB (Région hors 39 ; et 39)
- 1 convention CFA Régional Bourgogne Franche-Comté
-

Éléments de bilan régional 2019

Nombre de réunions et évènements auxquels l'OPPBTP a participé :	41
Nombre d'ateliers d'évaluation des risques	37
Nombre de formations animées	11
Nombre de DU-Prem's terminés en 2019	280

Les actions en partenariat de l'agence Bourgogne Franche-Comté sont détaillées dans la fiche-action 1.3 Promotion et Partenariats ci-après.

Ciblage des actions (de l'action) pour 2020

FICHE-ACTION n° 1-3		
Promotion et partenariats		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Poursuivre le déploiement des actions en partenariat avec les Organisations Professionnelles du BTP pour développer la culture prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le déploiement des actions de partenariats existantes avec l'ensemble des Organisations Professionnelles de Bourgogne Franche-Comté, particulièrement dans le cadre des conventions au "format national" qui prévoient notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'animation des sessions collectives pour réalisation et mise à jour des Documents Uniques d'Evaluation des Risques (DUER) sous MonDocUnique ✓ La réalisation de réunions d'information (réunions de sensibilisation thématiques sur les risques, lien entre Prévention & Performance, outils de l'offre OPPBTP dont MonDocUnique et MonDocUniquePrem's et PREVENTIONBTPen Direct...) ✓ La fourniture d'articles de promotion de la prévention (1 tous les 2 mois) destinés aux entreprises adhérentes ✓ La participation de l'OPPBTP aux AG et Commissions Prévention des organisations professionnelles 	<p>Organisations professionnelles (FFB, CAPEB, SCOPBTP, FRTP)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020 suivant les plans d'actions et calendriers des conventions de partenariat</p>
<p>Poursuivre la réalisation des plans d'actions des Conventions avec les CFA du réseau 3CA BTP (cf S.P. 1.6)</p>	<p>CFA du réseau 3CA BTP BFC</p>	<p>cf S.P. 1.6</p>
<p>Partenariat BTPBANQUE : réaliser les dossiers de prêts à taux bonifié suivant les demandes et opportunités</p>	<p>BTP BANQUE</p>	<p>Suivant les demandes et opportunités</p>
<p>Développer / conforter la coordination et la complémentarité avec les services de santé au travail pour notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser en partenariat des études métier : cf Sous-Programme 3.3 	<p>Services de Santé au Travail</p>	<p>Cf SP 3.3</p>



<p>Participer à la complémentarité des acteurs de la prévention dans le cadre du PRST3</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer aux actions de coopération prévues dans le cadre du PRST3 avec les partenaires et participer aux comités de pilotage du PRST3 	<p>DIRECCTE, CARSAT, ARACT, Services de santé au travail</p>	<p>Suivant calendrier des actions du PRST3 et des réunions de COFIL</p>
<p>Contribuer à la réalisation des manifestations régionales pour la promotion de la prévention en partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La coanimation de la journée dédiée aux risques dans le BTP pour les TPE ✓ Journée de la prévention de la FFB BFC 	<p>CARSAT, Services de santé au travail Services de santé au travail FFB</p>	<p>Au cours de l'année 2020, Suivant calendrier convenu avec les partenaires</p>
<p>Animer les réunions de sensibilisation sur les thèmes choisis conjointement avec les partenaires</p>	<p>FFB CAPEB SCOP</p>	<p>Au cours de l'année 2020</p>
<p>Contribuer aux manifestations des « Coulisses du Bâtiment » de la FFB</p>	<p>FFB</p>	<p>Calendrier à définir avec la FFB</p>
<p>Participer à la journée sécurité organisée par la FRTP</p>	<p>FRTP</p>	<p>Début 2020</p>
<p>Contribuer aux commissions prévention de la FFB et de la FRTP</p>	<p>FFB FRTP</p>	<p>Selon sollicitations</p>
<p>Saisir les opportunités de promotion de la culture prévention et de déploiement de la prévention des risques professionnelles avec les autres partenaires</p>	<p>CONSTRUCTYS, PROBTP,...</p>	<p>Suivant opportunités</p>

► **SOUS-PROGRAMME 1-4 : LE DUER ET SON PLAN D'ACTION, UNE PRIORITE**

L'évaluation des risques et la mise en œuvre d'un plan d'action de prévention sont la pierre angulaire de toute démarche de prévention.

Afin de développer la culture prévention, l'objectif de ce sous-programme consiste à inciter par tout moyen à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, en ciblant en premier lieu les TPE et entreprises artisanales.

- Ces dernières bénéficient depuis février 2018 d'un site dédié et d'un nouvel outil d'évaluation des risques professionnels, **monDocUnique Prem's**, plus simple d'utilisation.
- La réalisation, dans le cadre des partenariats (SP1-3) avec les organisations professionnelles et avec certains services de travail, d'ateliers de réalisation et de mise à jour du document unique avec **l'outil monDocUnique Plus** se poursuit, en fonction des besoins exprimés et des opportunités.
- La promotion des outils et services en ligne est à poursuivre et à intensifier pour les faire connaître aux entreprises qui sont prêtes et à même de mener leur démarche et à la faire vivre en autonomie.

En 2019, au travers de nos applications monDOCunique Plus et MonDOCunique Prem's, plus de 10 000 DU + plans d'action ont été générés au niveau national, ce qui porte à 35 000 environ au total, les entreprises qui utilisent ce service en 2019.

Situation et contexte locaux

Le tissu socio-économique de Bourgogne Franche Comté (densité de population faible) se traduit par une typologie d'entreprises du BTP à taille humaine.

En effet, 84 % des entreprises comptent moins de 10 salariés et 94% des entreprises évoluent avec un effectif de moins de 20 salariés.

Ces entreprises, par essence, ont besoin d'un outil adapté à leurs organisations. L'outil DU Prems est une première réponse pour l'évaluation des risques et la mise en place d'un plan d'action. L'agence portera particulièrement la promotion de cet outil sur 2020.

Il vient en complément des ateliers DUER proposé avec les organisations professionnelles (SP 1-3)

Éléments de bilan régional 2019

La totalité des ateliers DUER effectuée en Bourgogne Franche Comté avec les OP représente 37 sessions. Il convient d'y adjoindre les 26 DUER élaborés individuellement avec les entreprises.



Ciblage des actions pour 2020 :

En 2020, l'accompagnement des entreprises dans l'autonomie de réalisation de leur DU et PA va se poursuivre.

- Poursuivre l'action vers les cibles pour atteindre à fin 2020 l'objectif fixé de 90% des leaders avec un DU/PA
- Poursuivre la planification des ateliers DU avec les partenaires
- Redynamiser la promotion de monDOCunique Prem's (cf sous-programme 1.3)

FICHE-ACTION n° 1-4		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Continuer de promouvoir les modules d'évaluation des risques MonDocUnique et MonDocUniquePrem's pour la réalisation et la mise à jour du DUER sur preventionbtp.fr en s'appuyant sur le réseau des partenaires (cf sous programme 1.3)</p>	<p>Organisations professionnelles, Services de Santé au Travail,</p>	<p>En fonction du calendrier de promotion nationale et tout au long de l'année 2020</p>
<p>Réaliser les sessions collectives (Ateliers DUER) pour la réalisation et la mise à jour du DUER sur preventionbtp.fr, en particulier à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des entreprises adhérentes aux organisations professionnelles ou ciblées dans le cadre des conventions de partenariats - Des entreprises ayant une capacité d'entraînement pour la profession. - Des entreprises accueillant un apprenti 	<p>Organisations professionnelles, Services de Santé au Travail,</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>
<p>Réaliser des accompagnements individuels pour la réalisation du DUER</p> <p>Auprès des entreprises qui en font la demande et qui ne peuvent pas s'inscrire à une session collective ou qui nécessitent un accompagnement individualisé</p>	<p>Entreprises</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>

► **SOUS-PROGRAMME 1-5 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)**

L'objectif général de ce sous-programme est de déployer, en direction des entreprises, une **offre de formation, apte à leur apporter un soutien dans leur management de la prévention.**

Pour cela, deux objectifs sont définis :

- Donner une place essentielle à la formation dans les démarches de prévention, et dans l'accompagnement des entreprises, en tant que facteur de réussite prépondérant dans la pérennisation de toute démarche.
Un parcours « prévention des risques » peut être proposé en fonction du contexte et des besoins de l'entreprise
- Proposer aux entreprises, en particulier aux grandes entreprises régionales, une offre de service formation adaptée à leurs besoins de management de la prévention et qui permette aux encadrants et à la direction de mieux remplir et assurer leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise.
Ces formations (par ex. gamme Prév'action) sont à même de les aider à concevoir, mettre en place et maintenir une démarche de prévention des risques santé et sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail et à faire progresser leur culture de prévention.

Au niveau national, et à promouvoir en région, des supports courts de formation en e-learning ont été développés (D-Clic prévention). De plus l'offre de formation présentielle est régulièrement revue pour y intégrer des méthodes pédagogiques innovantes ou des éléments d'approche positive.

Situation et contexte locaux

L'année 2020 sera très fortement impactée par les commandes déjà enregistrées de grandes entreprises. Néanmoins nous maintenons notre stratégie et nos ressources pour les autres adhérents.

Éléments de bilan régional 2019

La formation est un outil essentiel de la démarche de développement de la prévention au sein des entreprises : elle permet d'apporter les connaissances nécessaires au développement de la culture prévention.

Lors des accompagnements ou sur sollicitation nous établissons des propositions de formation. Notre taux de transformation est de 51%. Nous tenons à maintenir ce taux en 2020 afin de garantir une bonne adéquation des ressources.

Un quart du chiffre d'affaire concerne les entreprises de plus de 50 salariés.

Le chiffre d'affaire est très majoritairement issu d'actions de conseils en entreprises.



Ciblage des actions pour 2020 :

FICHE-ACTION n° 1-5		
Formation Professionnelle Continue		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Associer le formateur à l'analyse du besoin et à l'élaboration des plans d'actions de manière à intégrer les modules de formation les mieux adaptés à l'atteinte de l'objectif de l'entreprise	Formateur IP/CP DA ADadjoint	Toute l'année 2020
Remettre systématiquement aux chefs d'entreprises, en même temps que les contrats, les devis de formation figurant au plan d'actions afin de valider la démarche globale.	IP/CP Gestionnaire Formation	Toute l'année 2020
Promouvoir notre offre de formation auprès de grandes entreprises régionales sur opportunité	IP/CP / Formateur	Toute l'année 2020
Promouvoir notre offre de formations auprès de 20 entreprises d'un effectif supérieurs à 50	Agence	Toute l'année 2020
Répondre à toute sollicitation (maitre d'oeuvre, maitre d'ouvrage, ...)	Gestionnaire formation	Toute l'année 2020

► SOUS-PROGRAMME 1-6 : FORMATION INITIALE

Comme les années précédentes, ce sous-programme a pour objectif de développer **les compétences des jeunes en prévention des risques**, compétences qu'ils devront déployer plus tard dans les entreprises.

- Ingénierie pédagogique pour intégrer en amont la prévention dans les cursus de formation initiale (notamment programme BEST¹ adapté au BTP ; zoom chantier pour les CFA du BTP) en partenariat avec l'éducation nationale ou les académies et avec le réseau CCCA-BTP ;
- Développement d'outils pédagogiques pour les enseignants et formation des enseignants qui assurent le relai du développement des compétences auprès des jeunes ; à fin 2019 plus de 1 350 enseignants auront ouvert un compte sur le site dédié sur preventionbtp.fr et une trentaine de journées techniques auront été réalisées au niveau national ;
- Sensibilisation ou formation auprès des jeunes, notamment par l'intermédiaire du programme « 100 minutes pour la vie » qui a été réalisé en 2019 dans 112 établissements et par les cours assurés dans 17 IUT Génie Civil (programme BEST) au niveau national ;
- Sensibilisation auprès des entreprises accueillant des jeunes, en partenariat avec les CFA du BTP ;

Dans toutes ces actions et dans tous ces supports, il est important de développer les notions d'approche positive, d'approche économique et de s'attacher à proposer des méthodes pédagogiques innovantes

Ces dernières années des outils et supports innovants ont été développés, interactifs, ludiques, ambitieux sur le fond et simples sur la forme.

Il appartient aux agences d'en faire la promotion auprès des établissements d'enseignement notamment par l'intermédiaire des journées techniques enseignants proposées aux lycées et CFA du BTP, mais aussi, quand pertinent, auprès des IUT génie civil et écoles d'ingénieurs.

Situation et contexte locaux

En FI Pro, nous intervenons dans le cadre de la convention signée avec les CFA de Bourgogne Franche Comté.

En FI Sup, des interventions sont organisées au sein des établissements de l'université de Bourgogne Franche Comté (confère ci-dessous)

¹ BEST : référentiel de compétence défini par l'INRS



Éléments de bilan régional 2019

Pour la FI PRO

- Une convention a été signée le 28/10/2017 avec le CCCA-BTP de Bourgogne Franche Comté et des actions sur chacun des différents leviers cités ci-dessus sont déployées.
- Animation de 16 sessions 100' dans 5 CFA BTP au bénéfice de 785 apprentis

Pour la FI SUP

- Une convention a été signée en 2011 avec l'IUT Génie Civil de Belfort Montbéliard et prévoit l'animation de cours auprès des étudiants de 1ère, 2ème année IUT. Ces interventions sont animées par les prestataires désignés par l'OPPBTP avec les modules de l'organisme. Les deux prestataires ont été approprié sur les nouveaux modules parcours A (A1 et A2) en 2019.
- L'OPPBTP intervient directement auprès des d'étudiants en licence pro de l'IUT de Belfort-Montbéliard et de l'université de Bourgogne à Dijon et à Auxerre.
- Au niveau national : Lancement du nouveau programme à Bac+2/+3 et démarrage de la refonte à Bac+5 parcours B, groupe de travail dans lequel l'agence est investie.
Ce point constitue une évolution majeure dans l'offre FI'SUP, tant dans sa forme (Blended Learning) que sur le fond (Approche Positive, culture d'entreprise...)
- Participation à l'évaluation de travaux d'étudiants ayant pour objet des sujets de prévention.
- Rencontre avec les IUT, Licence PRO de BFC (Belfort, Dijon, Auxerre) afin de présenter le parcours A et les nouvelles modalités d'animation.
- Test du module B3 PetP en licence pro à Belfort

Ciblage des actions pour 2020

FICHE-ACTION n° 1-6		
Formation Initiale		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<ul style="list-style-type: none"> - Animer les sessions 100' pour la vie dans les CFA BTP - Accompagner les CFA du réseau CCCA-BTP dans la gestion de leur projet santé et sécurité au travail : analyse des risques, contrats d'accompagnement... (CP/IP) - Participer systématiquement à la CSSCT - Proposer aux CFA l'organisation d'Ateliers DU avec les maitres d'apprentissage - Organiser au moins 1 APEP 	CFA BTP CP/IP	Sur l'année 2020
Proposer aux Compagnons du Devoir l'offre de service FI Pro	Compagnons du devoir	Courant 2020
Promotion du nouveau parcours A dans l'ensemble des IUT Génie Civil et Construction durable du Territoire et proposition de convention d'animation chaque fois que possible.	VMA IUT Belfort et Auxerre	2020
Animation des modules parcours A dans les IUT Génie Civil selon modalités définies par chaque IUT.	VMA Vacataires	2020
Promotion des modules parcours B dans les écoles prioritaires d'ingénieurs pour le Bâtiment et les Travaux Publics. Interventions en fonction des modalités proposées par chaque école. A défaut de pouvoir animer en présentiel, proposer à minima l'utilisation de "Perspective Chantier"	VMA	2020
Vérifier que l'e-learning de ESTP à Dijon (attaché à ESTP Paris) répond aux attentes auprès d'un interlocuteur local	VMA DA	2020
Approprier les intervenants internes et externes de la FI sup	CN	Janvier 2020

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#02

DIMINUER LES ACCIDENTS GRAVES ET MORTELS



HORIZON
2020

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°2 : ACTIONS CIBLEES

Si l'indice de fréquence des accidents du travail dans le BTP a tendance à baisser ces dernières années, baisse confirmée pour 2017, ces accidents conduisent à déplorer de 110 à 150 décès chaque année (130 en 2015, 112 en 2016, 120 en 2017) en France. Au niveau national comme au niveau de la région Hauts de France, la branche représente environ 26% du nombre de décès du régime général, pour environ 8% des effectifs salariés. De plus, la part réelle des décès consécutifs à une maladie professionnelle imputable au BTP est certainement bien plus élevée que les 30 décès annuels indiqués par les statistiques AT/MP pour le CTN B.

La persistance d'une mortalité élevée est particulièrement inacceptable et tout doit être mis en œuvre pour la faire baisser. C'est une condition impérative de l'attractivité du métier, de sa valorisation, c'est une exigence professionnelle incontournable. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ce programme et de ses actions.

L'accompagnement des entreprises a toujours été et reste au cœur de la mission de l'OPPBTP et dans ces perspectives, ce programme a pour objectif d'aborder différemment l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction en développant des actions ciblées.

Ces actions peuvent traiter d'un risque donné dont la gravité est reconnue et être à destination d'un panel d'entreprises les plus soumises à ce risque ou qui ont les moins bons résultats en termes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (cf. SP2-2).

L'ambition au travers de ces actions ciblées est de concentrer les ressources sur un objectif bien défini, de mieux identifier et combattre les risques, de mieux accompagner les acteurs et de permettre ainsi une meilleure identification des pratiques performantes et des facteurs de réussite. Ceux-ci pourront ainsi être mieux portés à la connaissance de la profession et donc mieux mutualisés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre des modes d'accompagnement prenant en compte quelques principes nouveaux :

- S'appuyer sur un ciblage précis (**risques principaux**, ex. chute de hauteur ; **publics spécifiques** dont les CSE et CSSCT, les maîtres d'ouvrage, les grandes entreprises, etc., dans un cadre précis et maîtrisé)
- Privilégier une approche collective et mutualisée, sur des actions et des thèmes sélectionnés par la branche du BTP avec des résultats partagés et exploitables par le plus grand nombre.
- Mettre en place une évaluation et une mesure systématique des résultats

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Optimiser l'usage de nos ressources et l'efficacité de nos actions en les déployant vers des cibles identifiées, en termes de risques et publics spécifiques.



- Passer d'une logique unique d'accompagnement individuel (dont les résultats ne sont que la somme des actions individuelles), à une logique collective et mutualisée. La recherche systématique d'un retour d'expérience de nos actions et l'exploitation de celui-ci sont effectuées de sorte que les enseignements qui en sont tirés puissent profiter à plusieurs entreprises (du même secteur, avec les mêmes problématiques, etc.) voire à la branche dans son entièreté.
- Porter une attention particulière à l'étude des accidents du travail (voir aussi SP3-2) et à la gestion des situations d'urgence (SP2-1), toujours avec une logique de retour d'expérience et donc de mutualisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST3) et la COG 2014-2017

L'axe **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 2 (PP2) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, l'**objectif opérationnel n° 3 « mettre en œuvre une culture de prévention pour agir sur les risques professionnels prioritaires »** est particulièrement en phase avec le programme 2 car il privilégie les actions ciblées.

Il comprend notamment les actions 1.9 à 1.13 qui traitent du **risque chimique** et notamment de l'**amiante** (action 1.9), et les actions 1.14 et 1.15 destinées en priorité à la prévention des **risques de chute de hauteur**. On notera que l'action 1.15 est particulièrement axée sur la prévention des risques **en amont du chantier**, dans le cadre notamment de la **coordination SPS**.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la CNAM-TS met en avant dans son programme d'action 1.1, la nécessité de « **réduire les risques sur des cibles prioritaires** » et notamment ceux concernant les chutes de hauteur.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP2-1 : Accompagnement des entreprises en situation d'urgence
- SP2-2 : Actions ciblées par risques et publics prioritaires
- SP2-3 : Accompagnement des CHSCT & CSE
- SP2-4 : Accompagnement des grandes entreprises
- SP2-5 : Accompagnement des maîtres d'ouvrage
- SP2-6 : Coordonateurs SPS
- SP2-7 : Accompagnement individuels d'entreprise (hors situation d'urgence)

Tous ces sous-programmes sont déclinés en agence dans le cadre du PRP par l'intermédiaire d'actions concrètes adaptées au contexte local.

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► SOUS-PROGRAMME 2-1 : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Depuis toujours, l'organisme a été sollicité pour aider les entreprises à répondre aux situations d'urgence : accidents, mais aussi arrêts de chantiers, injonctions et courriers de mise en garde. En ces circonstances, les entreprises se tournent spontanément vers l'organisme ou y sont invitées, soit par leur organisation professionnelle, soit par l'inspection du travail ou la Carsat, en raison des compétences en conseil de l'organisme pour les entreprises du BTP.

Depuis 2016, nous avons apporté une aide à plus de 2 000 entreprises en situation d'urgence au niveau national.

En 2020, en continuité avec les actions menées depuis le début du plan Horizon 2020, nous continuerons à :

- Apporter un soutien et proposer un accompagnement à toute entreprise en situation d'urgence qui nous sollicite, (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure de la Direccte, menace de PV ou d'injonction), l'objectif étant d'aider à résoudre cette situation de crise.
- Pour tout AT grave ou mortel dont l'OPPBTP aura connaissance, prendre contact en vue de réaliser une analyse d'accident et proposer une action d'amélioration de la situation en prévention dans l'entreprise.

Les retours d'expérience de ces interventions permettront de mutualiser les enseignements qui en seront tirés, notamment grâce à l'application d'enregistrement et d'analyse des données des accidents du travail portés à notre connaissance, développée dans le cadre du sous-programme 3-2.

Situation et contexte locaux

L'ensemble du processus de gestion des situations d'urgence est supervisé par un référent au niveau de l'agence.

Éléments de bilan régional 2019

	2018	Août 2019
Nombre d'entreprises identifiés SU ou AT (National)	422	339
Dont AT grave ou mortel (National)	250	207
Dont situation d'urgence hors AT grave ou mortel (National)	203	134
	2018	Octobre 2019
Nombre d'entreprises identifiés SU ou AT (Agence)	51	33
Dont AT grave ou mortel (Agence)	20	13
Dont situation d'urgence hors AT grave ou mortel (Agence)	30	20



En 2019, nous avons traité 33 situations d'urgence dont 13 AT graves ou mortels et 20 sollicitations des entreprises concernant la réception de courriers d'injonction, de mises en demeure ou encore d'arrêts de chantier.

Selon le besoin, nous avons apporté aux l'entreprises concernées les outils adaptés tel que :

- Assistance technique / conseils techniques
- Accompagnement / conseils / formation

Ciblage des actions pour 2020

Dans ce sous-programme, le ciblage est opéré par la situation de l'entreprise. Les situations d'urgence sont limitativement définies (AT grave ou mortel, arrêt de chantier, mise en demeure Direccte, injonction CARSAT, intention PV)

La stratégie de l'agence pour l'année 2020 est de reconduire l'organisation déployée au niveau de l'équipe à savoir :

- Une disponibilité auprès des entreprises pour répondre à la situation particulière d'urgence
- Le traitement des appels (entreprise-partenaires)
- Un référent pour ces situations d'urgence en appui des Conseillers qui assure le suivi, la validation, des différentes démarches administratives. (Études techniques ; arbre des causes ; courriers)
- Proposition systématique d'un accompagnement pour mise en œuvre de mesures de prévention.
- Proposition systématique d'un parcours de formation pour l'accompagnement de l'entreprise dans sa démarche de prévention.

FICHE-ACTION n° 2-1		
Gestion des Situations d'Urgence		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Définir un nouveau référent pour mi-2020, départ en retraite du référent actuel	DA	Juin 2020
Assurer une saisie de qualité permettant d'exploitation des données pour la baromètre national des AT graves et mortels	PRE	Toute l'année 2020
Répondre aux demandes des entreprises et des salariés issues de situations d'urgence	PRE	Toute l'année 2020

► SOUS-PROGRAMME 2-2 : ACTIONS CIBLEES PAR RISQUES PRIORITAIRES

Dans le cadre de la construction du plan stratégique Horizon 2020, le principe d'action « Privilégier la dimension collective et mutualisée dans les actions et démarches de l'OPPBTP » nous amène à favoriser les **accompagnements d'entreprises ciblées dans le cadre d'actions collectives liées à un risque déterminé**. La baisse des accidents graves et mortels est l'objectif prioritaire de ces actions collectives ciblées.

Parmi les risques prioritaires, **les chutes de hauteur** sont l'objet depuis 2014 d'une attention particulière. En effet, les chutes de hauteur sont un risque majeur dans le BTP. A l'occasion d'une initiative de l'État qui a placé les chutes de hauteur dans le BTP parmi les priorités de l'Inspection du Travail en 2015, l'OPPBTP a lancé dès mai 2014, une action nationale sur ce thème, cette action s'est prolongée dans le cadre d'une des actions du PST3, l'action 1.14 dont l'objet général est la promotion de la prévention des risques de chute de hauteur et qui rassemble notamment État, Cnam, MSA, ANACT.

Outre cette action générale de communication et de promotion de la prévention du risque de chute, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2019 entre l'OPPBTP et la CNAM, des actions spécifiques de diagnostics et d'accompagnement des entreprises sont poursuivies.

En 2019, une nouvelle action ciblée, de prévention du **risque hyperbare** a été engagée. L'année 2019 a été consacrée à préparer l'action, notamment par la constitution d'une équipe dédiée de conseillers en prévention qui ont été formés aux spécificités des activités concernées, essentiellement les travaux en milieu sous-marin, et aux risques associés à ces activités.

L'action d'accompagnement des entreprises est prévue sur l'année 2020. Elle n'est pas organisée par agence, l'équipe de conseillers formés se répartissant les quelques 100 entreprises concernées en France.

Elle n'est donc pas incluse dans ce plan régional de prévention.

ACTION « RISQUE CHUTE DE HAUTEUR »

Après une première période de 4 années dans le cadre du 1^{er} partenariat avec la Cnam, ce sont plus de 5300 actions de conseils, et 464 actions structurantes (démarches d'accompagnements et contrats d'accompagnement) et 1300 actions de formations (5800 inscrits soit 7500 jours de formation) qui ont été réalisées entre le début de la campagne et aujourd'hui par les équipes opérationnelles de l'OPPBTP [de l'ensemble des régions](#).

Profitant donc de l'expérience acquise, nous souhaitons aller plus loin avec les entreprises concernées. Cela passe par des accompagnements techniques et réglementaires, prolongés dans la durée sur le champ de l'organisation et de la culture prévention, à déterminer selon le niveau d'engagement du chef d'entreprise.

Ce principe a été mis en œuvre dès 2018 et en 2019 dans les accompagnements menés. Il sera poursuivi en 2020. Il est en effet essentiel pour pérenniser la réduction de ce risque sur les chantiers, au-delà du premier palier technique et réglementaire.



Éléments de bilan régional 2019

L'agence Bourgogne Franche Comté a effectué en 2019, 56 diagnostics travaux en hauteur ayant permis 22 accompagnements d'entreprises issues des cibles.

Par ailleurs, nous avons : :

- ✓ Réalisé 6 sessions de formation Travaux en Hauteur pour 39 stagiaires
- ✓ Accompagné la charte Couvreur dans le territoire de Belfort impliquant 10 entreprises (charte signée conjointement FFB 90, CAPEB 90 et OPPBTP)

Ciblage des actions pour 2020

En 2020 les cibles sont celles qui ont été définies en 2019 à savoir :

- Entreprises du **cœur de cible initial accompagnées et/ou diagnostiquées** par l'OPPBTP : 20 à 49 salariés dans les métiers de couverture-bardage, charpente, maçonnerie gros-œuvre, traitement de l'amiante et constructions métalliques (4 codes risques) ;
- Entreprises de **couverture** 20-49 adhérentes à l'UNCP sur mobilisation de leur syndicat et qui n'ont pas bénéficié de l'accompagnement en première phase (environ 60 à 80 entreprises au niveau national) cf. convention nationale de juillet 2018 avec l'Union Nationale de Couverture Plomberie ;
- Entreprises de « Charpentes » (4391a) et de « Couverture par éléments » (4391b), les deux métiers à plus forte sinistralité sur les chutes de hauteur, en particulier sur les deux tranches d'effectif 10-19 (environ 1315 entreprises au niveau national) et 20-49 (528 entreprises au niveau national) ; ce qui comprend notamment :
 - Les **activités de bardage** 4391b dans le métier « couverture par éléments » ce qui nous permettra d'avoir une attention particulière sur cette activité de **façadier** fortement exposée ; 10-49
 - Les entreprises du **cœur de cible initial** accompagnées et/ou diagnostiquées par les CARSAT (879 entreprises avec Diag initial et final) ;

Contexte régional et stratégie opérationnelle

Pour mémoire, l'action « travaux en hauteur » sur les différentes cibles consiste à :

- Effectuer un diagnostic initial du niveau de prévention de l'entreprise
- Restituer les éléments de synthèses au chef d'entreprises
- Proposer des actions d'améliorations
- Assurer, le cas échéant, des formations ou accompagnement
- Effectuer un diagnostic final permettant de mesurer l'évolution du niveau de prévention et inciter l'entreprise à poursuivre la démarche.
- Promouvoir les accompagnements en collectif de type ACE

Mettre en œuvre les actions définies ci-dessus par le PNA.

À la suite du succès rencontré par la démarche « chartre couvreur » dans le nord Franche-Comté et sa pertinence par rapport aux cibles de ce sous-programme, l'agence s'efforcera de la promouvoir sur l'ensemble de la région.

FICHE-ACTION n°2-2-1		
Risque de chute de hauteur		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Réaliser la 3ème période 2018-2020 à la suite de la campagne nationale Travaux en hauteur 2014-2018 , avec l'objectif de faire progresser encore les entreprises de la cible et de nous assurer que l'amélioration en prévention s'observe également sur le chantier, en vue à terme, d'infléchir durablement la sinistralité liée aux travaux en hauteur dans les entreprises.</p> <p>En nous appuyant sur toute la gamme d'outils disponibles de notre offre de service, nous devons garder l'objectif de développer la professionnalisation du travail en hauteur en sécurité dans les entreprises concernées du BTP (dont le travail en hauteur est inhérent à leur objet social).</p> <p><u>Actions d'accompagnement individuel des entreprises</u> L'accompagnement des entreprises ciblées pourra être orienté vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation de la capacité de progrès des entreprises diagnostiquées, et mettre en œuvre les actions pertinentes de l'offre de service ; - L'enrichissement du retour d'expérience, en vue de leur mutualisation, en enrichissant nos bases Veille Techniques Terrain (« bonnes pratiques terrain ») et Prévention & Performance à l'occasion des visites de chantier réalisées ; - Et afin de nous permettre de déployer notre argumentaire dans une approche positive, de faire prendre conscience à l'entreprise de l'espérance de gain associée à la prévention et de susciter son engagement : - De proposer et instruire un dispositif d'aide financière (OPPBTB et/ou Cnam) suivant les modalités et conditions prévues ; - De promouvoir l'offre de service digitale et les nouveaux outils ; <p>- De favoriser les adhésions à CAP Prévention.</p>	<p>IP / CP</p> <p>CARSAT (lien avec l'action 1.3.3 du PRST3)</p> <p>Organisations professionnelles</p> <p>Services de santé au travail</p> <p>Entreprises du BTP</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>



<p><u>Actions d'accompagnement collectif des entreprises :</u></p> <p>L'agence OPPBTP Bourgogne Franche-Comté contribuera aux actions d'accompagnement collectif des entreprises organisées par les partenaires (Organisations professionnelles, chambres et sections professionnelles, Services de santé au travail, CARSAT via la Moa, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Animation des réunions d'information sur les bénéfices de la prévention du risque de chute de hauteur – Animation des ateliers sur le PPSPS, les modes opératoires sur les travaux en hauteur, en lien avec le DUER. – Animation des formations de la gamme management, travaux en hauteur ou spécifiques métiers de l'offre de formation continue du catalogue OPPBTP (cf Sous-Programme 1.5) <p>Animation des sessions CAP Prévention sur une thématique relative aux travaux en hauteur (cf Sous-Programme 1.3)</p>	<p>CARSAT Organisations professionnelles Services de santé au travail Entreprises du BTP</p> <p>(lien avec l'action 1.3.3 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020,</p>
<p>Poursuivre la participation aux CHSCT/CSE/CSSCT dans les entreprises de plus de 50 salariés ciblées dans le cadre de la campagne nationale Travaux en hauteur 2014-2018 (cf sous programme 2.3) pour y promouvoir systématiquement la prévention du risque de chute de hauteur et l'appropriation du diagnostic Travaux en Hauteur.</p>	<p>(lien avec l'action 1.3.3 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020.</p>
<p>Dans le cadre des conventions de partenariat avec les grandes entreprises, continuer de proposer aux entreprises sous traitantes de réaliser un diagnostic initial et un diagnostic final, ainsi que des accompagnements chantier du type Préchan. (cf sous programmes 2.4 et 2.5)</p>	<p>(lien avec l'action 1.3.3 du PRST3)</p>	<p>Tout au long de l'année 2020, dans le cadre des conventions de partenariats</p>
<p>Promouvoir systématiquement la prévention du risque de chute de hauteur lors des réunions CISSCT (cf sous programme 2.5).</p>	<p>Entreprises générales Donneurs d'ordres</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>

► **SOUS-PROGRAMME 2-3 : ACCOMPAGNEMENT DES CSE**

Ce sous-programme s'inscrit dans le programme prioritaire 2 dont les finalités sont de diminuer les accidents du travail graves et mortels en renouvelant l'accompagnement des entreprises et **des acteurs clés de la construction** dans une approche mutualisée et ciblée.

Organisme paritaire, l'OPPBTP a vocation à s'adresser tant aux chefs d'entreprises qu'aux salariés et à leurs représentants. Aussi, l'accompagnement des CSE et CSSCT, actuels et futurs, organes essentiels de prévention au sein des entreprises, s'inscrit naturellement dans le cadre de l'accompagnement opérationnel de terrain.

La mutation du système (CHSCT vers CSE) sera terminée en 2020. Outre l'identification des CSE créés, il nous est nécessaire de recueillir leurs besoins afin de positionner notre offre de service au plus juste et d'être présents de façon renforcée au côté des CSSCT créées pour les accompagner dans leur mission.

Ces comités restent l'instance privilégiée pour accompagner à la fois les salariés et les chefs d'entreprise dans leur démarche commune de prévention. Notre enjeu : contribuer au bon fonctionnement de ces IRP dans un contexte global de performance de l'entreprise.

Situation et contexte locaux

Nous avons recensé à fin septembre la constitution de 22 CSE en Bourgogne Franche Comté. Un nombre significatif d'entreprises vont devoir constituer leur Comité Social et Economique fin 2019.

Éléments de bilan régional 2019

Après une volonté affichée de renforcer notre présence dans les CHSCT / CSSCT, début novembre nous avons à 2019 été présent dans 62 réunions. Ces actions touchent déjà 39 entreprises.

Nous sommes dans une phase de mise en route progressive des CSE qui a engendré une désorganisation dans les plannings (pas de planning annuel des dates de réunions comme pour les CHSCT des années précédentes). On constate des invitations au dernier moment ce qui complexifie notre participation.

Nos formations CSE se développent progressivement depuis le début de l'année (à fin septembre : 21 stagiaires)

Une lettre d'information sur les CSE a été envoyée sur le 2ème semestre aux entreprises de 11- 49 salariés.



Ciblage des actions pour 2020

L'ensemble des CSE seront créés en lieu et place des CHSCT d'ici début 2020.

Les travaux d'identification et d'enregistrement des CSE / CSSCT qui se créent restent un axe important de ce programme. A cela il convient de mieux mesurer et évaluer le niveau d'implication de chacun par une grille d'évaluation.

Participation aux CSE / CSSCT

Au niveau de la Bourgogne Franche Comté, nous avons un potentiel d'environ 1200 entreprises adhérentes BTP de plus de 11 salariés, dont :

- 1100 dans tranche 10 – 49 salariés
- 100 dans la tranche 50 - 250 salariés

Notre présence dans ces comités (CSE ou CSSCT) sera maintenue à 60 participations.

Baromètre (grille de maturité)

L'objectif est d'évaluer le niveau d'implication de chaque CSE auxquels nous aurons participé, au moyen d'une grille d'évaluation spécifique (grille de maturité à venir début 2020)

Sauf exception ou sollicitation, les CSE des entreprises de moins de 50 salariés seront accompagnés essentiellement au travers des services et de l'espace dédié accessibles sur le site internet www.preventionbtp.fr.

FICHE-ACTION n° 2-3		
Accompagnement des CHSCT / CSE		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Mise à jour de Dynamics 365</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacter les anciens CHSCT pour connaître les nouveaux membres du CSE ainsi le planning annuel des réunions et rappeler que l'OPPBTP est invité de droit aux CSSCT / CSE des entreprises du BTP - A l'occasion de n'importe quel contact avec une entreprise, avoir le réflexe de récupérer les coordonnées des membres (Président, secrétaire) des CSE / CSSCT et de mettre à jour la fiche dans D365 - Revoir la fiche de recellement actuelle par rapport aux nouvelles attentes lors de nos participations en CSE, et éviter une double information avec la grille de maturité 	PR / CP IP	Premier semestre 2020

FICHE-ACTION n° 2-3

Accompagnement des CHSCT / CSE

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Participer aux réunions de CSE / CSSCT</p> <p>Établir une liste d'entreprises cibles avec les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les filiales de COLAS, EUROVIA, SPIE Batignolles. Il est indispensable de participer au moins 1 fois par an avec ces entités. - les grandes entreprises régionales <p>Pour toute participation, il convient en fonction du contexte de l'activité du CSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Promouvoir nos formations – Promouvoir l'utilisation de l'espace CSE sur le site internet de l'OPPBTP – Collecter les éléments qui permettront d'évaluer le niveau de maturité du CSE ou de la CSSCT (Baromètre) – Promouvoir notre offre de services, : formation, documentation et conseil (dont PréventionBTP En Direct, espace CSE, etc.) – Relayer en fonction du contexte et de l'activité de l'entreprise les messages thématiques et les messages prioritaires, tels que la prévention des chutes de hauteur, à l'aide des supports mis à disposition au niveau national. 	<p>PR / CP IP</p>	<p>Toute l'année 2020</p>



► SOUS-PROGRAMME 2-4 : ACCOMPAGNEMENT DES GRANDES ENTREPRISES

L'objectif général de ce sous-programme est de renforcer les relations de confiance avec les grands groupes, de travailler sur les solutions et démarche de prévention mises en œuvre et à venir et de développer des prestations adaptées. **Ce travail en profondeur permettra de collecter des enseignements, notamment sur les sujets de culture de prévention, qui pourront être mis à disposition de l'ensemble de la profession.**

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Construire, mettre en œuvre et **organiser en région la déclinaison des conventions nationales entre grands groupes et OPPBTP** et mettre en place des éléments pour mesurer l'impact des actions,
- Poursuivre la mise en œuvre en collaboration avec l'ICSI, de **diagnostics culture sécurité dans les grandes entreprises** intéressées (9 ont été réalisés sur 2018-2019 au niveau national, 3 sont prévus sur 2020), expérimenter les accompagnements dans la mise en œuvre du plan d'action associé, et consolider les compétences opérationnelles correspondantes pour l'équipe dédiée, composée notamment de collaborateurs des agences.
- Construire grâce à l'expérience collectée et promouvoir au niveau national et régionale une **offre de service conseil et formation adaptée aux contextes des grandes entreprises.**

Situation et contexte locaux

L'agence comprend un formateur qui est acteur dans l'équipe Grandes Entreprises ce qui nous permet de capitaliser sur les démarches à l'échelle régionale.

Éléments de bilan régional 2019

Les Démarches De Progrès sont signées avec les agences EIMI et le suivi de la convention se poursuit lors des comités de pilotage.

L'agence a participé à 15 journées sécurité en entreprises dont 4 grandes entreprises.

Ciblage des actions pour 2020

- Participer aux journées sécurité des entreprises
- Poursuivre et suivre la convention avec EIMI
- Accompagner des agences EIMI
- Proposer des formations selon ciblage (confère FPC)
- Participer aux CSE/CSSCT de Colas, Eurovia
- Coordonner les offres de services sur les grandes entreprises avec la stratégie nationale.
- Conduire le Diag SPIE BAT

► SOUS-PROGRAMME 2-5 : ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

En tant que donneurs d'ordres, les maîtres d'ouvrage jouent un rôle important dans l'organisation des opérations en termes de santé et sécurité au travail. Ils sont quotidiennement confrontés aux questions de prévention des risques professionnels, que ce soit pour leurs agents ou pour les équipes des entreprises qu'ils font intervenir.

Par ailleurs, pour les grands donneurs d'ordre industriels, l'application de standards internationaux - et notamment sociétaux - les conduisent à mener une politique prévention incluant leurs sous-traitants.

De son côté, la profession du BTP exprime régulièrement de fortes attentes quant à l'implication des Maîtres d'ouvrage et de leurs contractants dans les actions de prévention.

L'objectif de ce sous-programme pour 2020 est essentiellement de déployer le partenariat LCA²/FFB/CNAM/OPPBTP en fonction des dynamiques régionales.

Les autres actions d'accompagnement ou partenariats possibles seront étudiées au coup par coup en fonction de la valeur ajoutée qu'elles présentent, évaluée en collaboration avec la direction du développement. Un retour d'expérience sera organisé et partagé avec la direction du développement.

Situation et contexte locaux

L'agence ne mène pas d'action spécifique auprès des maitres d'ouvrage.

Éléments de bilan régional 2019

Sans objet

Ciblage des actions pour 2020

L'agence ne mène pas d'action spécifique sur 2020.

Néanmoins nous pourrons répondre à d'éventuelles sollicitations si celles-ci s'inscrivent dans les orientations nationales. Il est imaginé que des entreprises du réseau LCA nous sollicitent pour les orienter. Un guide est en cours d'élaboration à ce sujet.

La CARSAT prend en charge l'action d'accompagnement des maitres d'ouvrage sur 2020 dans le cadre de la convention du PRST3.

² LCA les constructeurs Aménageurs



► SOUS-PROGRAMME 2-6 : ACCOMPAGNEMENT DES COORDONNATEURS SPS

L'objectif de ce sous-programme est :

- d'une part, d'apporter tout le soutien nécessaire à la coordination Sécurité et protection de la santé et à ses acteurs essentiels, les coordonnateurs SPS, pour que les objectifs de prévention des dispositions de coordination SPS soient mieux atteints et que chaque acteur soit gagnant : entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et salariés du BTP.
- d'autre part de la développer pour en faire un levier essentiel de la culture prévention.

Pour ce faire, au niveau national, les actions suivantes sont engagées.

- Suivi auprès de l'État des évolutions réglementaires et participation à l'évaluation et aux évolutions du dispositif actuel de formation ;
- Établissement de guides et référentiels métiers ;
- À la suite de la réalisation par les instances représentatives de la profession SPS d'un « livre blanc » de la coordination SPS et de la réunion de bilan organisée en mars 2019, soutien aux groupes de travail créés pour mettre en œuvre les recommandations du « livre blanc ».

Depuis le lancement des rencontres SPS, 206 réunions rassemblant près de 4300 coordonnateurs SPS ont eu lieu France entière (présence moyenne de 22 CSPS par réunion). En 2019, l'espace internet dédié à la CSPS et aux rencontres régionales a été consulté environ 1100 fois.

Situation et contexte locaux

En 2019, nous avons invité trois fois, les CSPS de BFC à des réunions d'information et d'échange sur un thème choisi de manière collégiale.

Ces rencontres, qui se font en partenariat avec la Carsat, ont eu pour objectif de permettre un échange et une collaboration entre les participants afin d'élaborer un outil commun d'organisation de leurs pratiques. Ces rencontres constituent une réponse au besoin d'harmonisation des pratiques en matière de coordination SPS.

Les thèmes traités lors des réunions sont choisis par les CSPS ou proposés par la CARSAT et l'OPPBTP. En fonction des thèmes, les CSPS peuvent partager leur retour d'expérience et/ou présenter des bonnes pratiques.

Stratégie et actions pour 2020

Développer le club des CSPS de façon à dépasser les 50 adhérents et améliorer la diffusion de l'information et les échanges de pratique.

FICHE-ACTION n°2-6

Accompagnement des coordonnateurs SPS

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Proposer sur l'année 3 réunions sur les 3 sites de la région : Besançon, Beaune, Auxerre.</p> <p>Organiser des rencontres des clubs régionaux sur des thèmes choisis en commun localement.</p> <p>Transmettre à la Direction Technique les retours d'expérience collectés au cours des réunions du club CSPS. L'objectif est d'enrichir notre site internet www.preventionbtp.fr dans l'espace dédié à la profession.</p> <p>Entretenir et développer la base de données CRM des CSPS. Enregistrer l'ensemble des contacts CSPS de la région en distinguant ceux qui participent aux réunions du club, de manière à toucher un public le plus large possible.</p> <p>Inciter les CSPS à s'inscrire sur le site www.preventionbtp.fr et à utiliser leur espace dédié.</p>	<p>CARSAT Agence</p>	<p>Calendrier à définir sur 2020</p>



► SOUS-PROGRAMME 2-7 : ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Horizon 2015 avait fait de l'accompagnement des entreprises un point central. Avec Horizon 2020, l'accent est mis sur les cibles prioritaires (voir les autres sous-programmes).

Les priorités pour 2020, en continuité avec les années précédentes sont :

- Un ciblage prioritaire des accompagnements individuels sur les entreprises pour lesquelles cet accompagnement sera susceptible de produire des résultats exploitables pour toute la profession et sur les entreprises qui seront naturellement des relais d'une culture de prévention performante,
- La mise en œuvre de méthodes et moyens permettant l'application du principe de mutualisation des actions menées en accompagnement.

Éléments de bilan régional 2019

Conseils :

Au total, nous avons enregistré 68 actions en SP 2.7.

Comme en 2018, la grande majorité porte sur des actions de conseil diverses et les questions prévention.

- 7 contrats d'accompagnement sur ce sous-programme ont été menés cette année en Bourgogne Franche Comté.
- 2 démarches de progrès sont en cours
- 4 Visites Techniques Terrain sont effectuées et 4 sont en cours découlant des entreprises exemplaires en 2019.

Bilan CAP prévention :

Années	2017	2018	2019
Nombre de réunions animées	21	20	22
Nombre de participants	211	133	211
Nombre de nouvelles adhésions	9	5	13

Evolution 2018-2019 du nombre de participants CAP : +23% (2019)

FICHE-ACTION n° 2-7		
ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Sur sollicitation, proposer à partir de l'analyse de la demande et réaliser les accompagnements les plus pertinents en utilisant le catalogue de l'offre de conseil : accompagnements structurants (Démarche De Progrès, Contrat d'accompagnement), assistance technique (Conseil Technique Terrain, Autres Actions de Conseil,...) pour les entreprises ciblées en priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises exemplaires dont les entreprises adhérentes au réseau CAP prévention ou susceptibles d'y adhérer • Entreprises sollicitant un accompagnement dans le cadre d'un parcours favorisant la culture prévention (Démarche Accompagnement des Chefs d'Entreprises, désignation et accompagnement du Chargé de Prévention,...) • Entreprises entrant dans le cadre de partenariat (Convention Nationale SCOP BTP,...) 	Entreprises du BTP	2020
<p>Avec l'accord de l'entreprise, recueillir les retours d'expérience issus de l'accompagnement pour alimenter la base de données REX mutualisables pour toute la branche (cf sous programmes 1.2, 3.2) : Veille Technique Terrain, études de cas Prévention & Performance, Zoom Chantier, observations CARTO Amiante, articles pour la revue PREVENTIONBTP ou sa version numérique.</p>		2020
<p>Organiser les sessions Cap Prévention (26 sessions prévues) à destination des "chargés de prévention des entreprises" (cf SP 2.7) suivant les thématiques retenues:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mars : Risques professionnels : Les intérimaires en première ligne - Juin : Anniversaire CAP (réunion d'échange) - Octobre : Risque routier (Arrimage) 	OPPBTP Réseau CAP	Mars 2020 Juin 2020 Octobre 2020
<p>Développer les adhésions au réseau CAP Prévention et l'animation des réunions du réseau, ainsi que le nombre de participants.</p>		2020

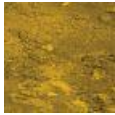
PROGRAMME STRATÉGIQUE

#03

**AMÉLIORER
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PREVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

De nombreuses études et analyses techniques développées dans le cadre du plan HORIZON 2015 ont démontré le potentiel d'innovation et de diffusion pour des solutions performantes d'amélioration des conditions de travail, favorables à la prévention de l'usure professionnelle et au maintien dans l'emploi.

En particulier, l'exploitation systématique des retours d'expérience lors des actions de terrain des conseillers de l'OPPBT, des innovations proposées par les entreprises, fabricants de matériaux et matériels ou entreprises du BTP, permet de construire des bases de solutions facilement exploitables par les entreprises

L'objectif de ce 3^{ème} programme stratégique porte donc sur l'amélioration des conditions de travail grâce au développement de **solutions innovantes issues de travaux d'études et d'observation sur les chantiers, de retours d'expérience des actions de terrain** des personnels de l'Organisme et de certains services de santé partenaires.

Les études seront généralement conduites dans le cadre de partenariats avec les syndicats professionnels et les fabricants de matériels et matériaux y seront chaque fois que possible associés pour assurer une meilleure mise en application des solutions trouvées.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de veiller à :

- Faire évoluer et maintenir la base de données « Conditions de travail », à partir des retours d'expérience de terrain, dont les analyses d'accidents du travail à partir de l'application de saisie et exploitation des données développée et livrée en 2019) ;
- Développer, en partenariat avec les organisations professionnelles et/ou syndicats de métiers et les Services de santé au travail les « études métiers et conditions de travail » ;
- Réaliser des études techniques et actions de veille en collaboration avec d'autres organismes ;
- Formuler des préconisations aux constructeurs, distributeurs et normalisateurs, sur la base des résultats des études techniques et des participations aux commissions de normalisation.

Lien avec le Plan santé travail 3 (PST 3)

L'axe du **PST 3** plus particulièrement en lien avec le programme prioritaire 3 (PP3) est :

- **L'axe 1 : Prévention primaire et culture de prévention.**

Dans cet axe, **l'objectif opérationnel n° 2 qui concerne « l'usure professionnelle »** est en convergence avec les objectifs du PP3.



Les actions 1.6 « **Évaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS** » et 1.7, « **Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail** » sont à rapprocher des objectifs des sous-programmes du PP3.

Les sous-programmes

Ce programme comporte 7 sous-programmes.

- SP3-1 : Pénibilité
- SP3-2 : Base de données « Solutions Conditions de travail »
- SP3-3 : Études « Conditions de travail »
- SP3-4 : Risque chimique - Études et outils techniques (et notamment risque amiante et silice)
- SP3-5 : Constructeurs et normalisation

Ces sous-programmes sont plus spécifiquement pilotés par la direction technique de l'OPPBTB.

Néanmoins, les agences y contribuent de façon notable par la mise à disposition de collaborateurs pour les études risques chimiques (SP3-4), et pour les études métiers et conditions de travail (SP3-3), et par le recueil de situations et solutions « conditions de travail » et l'analyse des accidents du travail portés à notre connaissance (SP3.2)

Les actions relatives à ces sous-programmes sont décrites dans les fiches actions présentées ci-après.

► **SOUS-PROGRAMME 3-2 : BASE DE DONNEES « SOLUTIONS CONDITIONS DE TRAVAIL »**

Les objectifs de ce sous-programme sont de

- Mettre à disposition des entreprises des solutions pratiques de prévention (ex. « solutions chantier », « Prévention et Performance », « question/réponse », analyses AT) issues des retours d'expérience et des études de terrain et pour ce faire créer un espace dédié pour la base de données sur notre site internet www.preventionbtp.fr, en envisageant systématiquement la question des conditions de travail ;
- Exploiter ainsi les observations sur les chantiers réalisées lors des actions de terrain des conseillers, ou de la part de partenaires comme les services de santé et certaines grandes entreprises ;
- Partager des modes opératoires et innovations qui améliorent les conditions de travail proposés par les entreprises et par les fabricants de matériaux et matériels.

À ce jour, l'organisme dispose de bases de connaissance indexées, à savoir :

- Base Questions/Réponses : plus de 1300 QR dont la quasi-totalité en ligne ;
- Base VTT : plus de 1300 cas dont 450 Solutions Chantiers en ligne ;
- Cas Prévention & Performance : 295 études.

En agence, les ingénieurs et conseillers en prévention sont mobilisés et restent vigilants pour identifier dans leurs activités courantes de terrain les situations de travail, les organisations, les équipements favorisant la prévention des risques santé et sécurité au travail et l'amélioration des conditions de travail.

Éléments de bilan régional 2019

VTT

- Appropriation de l'évolution des VTT avec la prise en compte du retour expérience des utilisateurs ainsi que les critères sur les conditions de travail (VTT enrichies...). Les saisies sont désormais possibles sur smartphone avec l'application KIZEO.
- Présentation des cas en réunion technique afin de partager les connaissances de chaque CP/IP.

AT

Veille de la part de chaque Conseiller en Prévention sur les accidents survenus dans le périmètre de l'agence. Selon les circonstances et la gravité de l'accident, une analyse technique a été réalisée.

Les éléments de l'accident sont débattus en réunion technique pour apport de connaissance auprès des Conseillers en Prévention, et remontés pour alimenter la base nationale



Articles Preventionbtp

Participations des CP/IP aux propositions d'articles pour la revue Preventionbtp, et la réalisation de ceux retenus par le comité rédactionnel : Chantier échangeur A36 à Sévenans.

Partage de REX

Nous avons alimenté la base de connaissances P&P au travers de 2 cas agence :

- Cas du polyane liquide pour confinement chantier amianté
- Cas du polyane liquide pour la démolition
- Formation de l'équipe à la réalisation de cas P&P

Promotion de REX :

Dans nos actions de communication nous avons augmenté la part de présentation de REX dans le contenu de nos interventions

- Réunions d'information auprès des OP avec des exemples de bonnes pratiques
- Ateliers DU et lors des accompagnements collectifs
- Réunions CHSCT/ CSE , avec interventions sur travaux en hauteur et risque routier

Les interventions se sont appuyées

- Sur les outils du site www.preventionbtp.fr : Solutions chantiers, Performance prévention, questions prévention, dossiers prévention
- Sur des supports réalisés et partagés par tous (ex : chute de hauteur, risque routier..)

Ciblage des actions pour 2020

Nous poursuivons sur 2020 la même stratégie et les mêmes actions.

FICHE-ACTION n° 3-2		
BASE DE DONNEES SOLUTION CONDITIONS DE TRAVAIL		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Lors des observations faites sur les chantiers ou à l'occasion des conseils et accompagnements des entreprises, saisir les opportunités de réaliser des retours d'expérience (REX) en vue de leur mutualisation au niveau national, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les VTT (Veille Technique Terrain) • les analyses AT (Accidents du Travail) • les études P&P (Prévention et Performance) : cf sous programmes 1.2.2 et 2.7 • l'enrichissement de la base Questions/Réponses 	<p>Services nationaux de l'OPPBTP Entreprises</p>	<p>Tout au long de l'année 2020</p>

► **SOUS-PROGRAMME 3-3 : ÉTUDES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Les objectifs de ce sous-programme sont de :

- Mettre en place les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation chaque année d'études « métiers » en partenariat avec les organisations professionnelles intéressées et avec le soutien essentiel des services de santé. 5 à 10 études par an sont envisagées,
- Engager des études de fond sur des sujets de prévention d'actualité : par ex. Impact du Lean Construction et des chantiers 5S en liaison avec la FFB/UMGO ; développement des synergies BIM et Prévention avec les partenaires du Plan de Transition Numérique ; impact des Robots d'Assistance Physique (RAP) en matière de prévention, etc.

En agence, certains collaborateurs ont été formés comme superviseur ou intervenant dans ces études au côté des services de santé. Ils sont sollicités en fonction du déclenchement de chaque étude, une fois les projets validés par les organisations professionnelles.

Au niveau national, à fin 2019, 6 études métiers sont l'objet de commissions d'amélioration (étancheurs, démolisseurs, coffreurs-bancheurs, maçons, serruriers, canalisateurs) pour définir le plan d'action d'amélioration des conditions de travail, 3 sont en cours de phase d'observation (couvreurs, plâtriers, électriciens) et 2 sont en cours de réflexion.

Situation et contexte locaux

L'agence Bourgogne Franche-Comté a contribué à la réalisation de deux études métiers MAECT ces dernières années, en partenariat avec des services de santé au travail régionaux.

Éléments de bilan régional 2019

L'agence n'a pas effectué d'étude métier sur 2019.

Ciblage des actions pour 2020

Au niveau de l'agence Bourgogne Franche-Comté :

Contribuer à de nouvelles études métiers MAECT, en partenariat avec les services de santé au travail régionaux et en coordination en fonction des besoins et des sollicitations.



FICHE-ACTION n° 3-3

Études conditions de travail

ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
<p>Continuer de contribuer à la réalisation des études métiers - programmées et organisées avec les syndicats professionnels concernés et réalisées avec Services de Santé au Travail et entreprises concernées : Etudes métier à définir au niveau national</p>	<p>Syndicats professionnels Entreprises "exemplaires" Direction Technique de l'OPPBT</p>	<p>Au cours de l'année 2020</p>
<p>Réaliser les accompagnements ADAPT BTP ou ADAPT métier (aides à l'Amélioration des Postes de Travail) demandées par les entreprises</p>	<p>(Prévention des TMS) SIST BTP CARSAT</p>	<p>Au cours de l'année 2020 suivant les opportunités</p>

► SOUS-PROGRAMME 3-4 : RISQUES CHIMIQUES, ETUDES ET OUTILS TECHNIQUES

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- de participer activement à la connaissance scientifique, académique et opérationnelle sur les risques chimiques les plus importants et notamment les risques amiante et silice et certains risques émergents.

À ce titre, l'OPPBTP est partie prenante dans certains projets conséquents au niveau national (ex. projet PMAi : étude et état des lieux sur les risques liés aux particules minérales allongées d'intérêt) et contribue à l'alimentation de la base de données « Carto amiante » sur les valeurs d'empoussièrément en fonction des situations de travail et des modes opératoires.

Le bilan à fin 2019 de ces actions est très positif, avec notamment, pour Carto Amiante, la publication de deux rapports et un troisième en préparation, rassemblant plus de 1000 mesures réalisées sur l'ensemble des régions.

- d'aider les entreprises à mettre en œuvre concrètement la prévention du risque chimique, en leur fournissant **des bases de connaissance complètes (bases de données, conseils de prévention associés) et des outils informatiques adaptés à leur métier** (ex. module d'évaluation du risque chimique présent sur l'espace e-service du site PreventionBTP).

Fin 2019, une quinzaine de règles de l'art SS4 sont finalisées en partenariat avec les organisations professionnelles et seront proposées à la profession via une application accessible à tous.

L'appropriation par les entreprises de ces supports de prévention et leur déploiement sur le terrain contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Éléments de bilan régional 2019

L'agence Bourgogne Franche-Comté a contribué à la réalisation de 2 observations sur Carto Silice.

Participation à un groupe de travail animé par la DIRECCTE BFC dans le cadre du PRST 3 pour élaborer un document sur les interventions en SS4 à destination des entreprises afin qu'elles satisfassent aux exigences en termes de santé et sécurité des travailleurs.



Ciblage des actions pour 2020

Contribuer à développer les bases de données CARTO silice et CARTO Amiante en faisant la promotion des campagnes de prélèvement auprès des entreprises et donneurs d'ordre concernés.

Participer aux réseaux existants au niveau national et régional pour rester en veille sur les pratiques et les nouvelles informations sur l'amiante et la silice.

FICHE-ACTION n° 3-4		
RISQUE CHIMIQUE, ETUDES ET OUTILS TECHNIQUES		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Maintien de la contribution aux observations menées dans le cadre de Carto Amiante	Direction Technique de l'OPPBT	Tout au long de l'année 2020
Contribuer aux observations menées dans le cadre de projet Carto Silice	Organisations professionnelles Direction Technique de l'OPPBT	Tout au long de l'année 2020
Participation aux réunions du réseau amiante national	Direction Technique de l'OPPBT	Tout au long de l'année 2020
Participation aux réunions groupe régional PRST3	DIRECCTE, CARSAT SIST	Tout au long de l'année 2020

PROGRAMME STRATÉGIQUE

#04

**DÉVELOPPER
DES SOLUTIONS
DIGITALES
AU SERVICE
DE LA PRÉVENTION**

**HORIZON
2020**

PLAN STRATÉGIQUE
PRÉVENTIONBTP



PROGRAMME PRIORITAIRE N°4 : DIGITAL

Stratégie digitale : des solutions innovantes pour démultiplier notre action et faciliter la prévention.

Il s'agit de faciliter la prévention, en développant une stratégie digitale et des outils numériques en mesure de toucher chaque entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics, et de leur apporter des services personnalisés partout et tout le temps

En nous appuyant sur les travaux et résultats obtenus depuis le début du plan, nous poursuivons notre chemin pour que la prévention soit perçue positivement et soit effectivement accessible et simple à mettre en œuvre, au travers de l'utilisation des moyens du Digital.

Objectif : un service personnalisé à chaque entreprise, voire à chaque salarié du BTP.

Points clés

Dans le cadre de ce programme, il s'agit notamment de :

- Faire évoluer en permanence notre site internet preventionbtp.fr et les services proposés pour mieux répondre aux besoins et attentes des entreprises : poursuivre le travail déjà engagé sur la personnalisation du parcours des visiteurs du site preventionbtp.fr, aider les entreprises à passer à l'action en leur proposant, en fonction de leurs problématiques de mettre en œuvre des actions concrètes grâce aux services et outils disponibles sur le site internet preventionbtp.fr.

Un travail de fond est réalisé depuis 2019 pour faire évoluer notablement l'offre de service digitale de l'OPPBTP : plus de simplicité, plus de pertinence, plus d'efficacité ; y compris en mobilité, pour faciliter la prévention sur et depuis le terrain. À noter que fin 2019, les visites sur preventionbtp.fr, additionnées à celles de monDOCunique Prem's et celles de PréventionBTP en Direct se monteront à plus 1 800 000 pour toute la France.

Les sous-programmes

Ce programme comporte en 2020 2 sous-programmes (intégration des sous-programmes antérieurs SP4-3 et SP4-4 dans le SP 4-2).

- SP4-1 : Politique digitale future de l'OPPBTP
- SP4-2 : Refonte de l'écosystème digital

Ces sous-programmes sont pilotés par la direction Communication de l'OPPBTP avec le soutien et la contribution des agences pour participer à certains projets.

NB : Préventionbtp-en-direct (« l'agence en ligne ») qui faisait l'objet d'un projet en 2017 et 2018 est opérationnel depuis mi 2018. Ce service est maintenant intégré à l'offre de service proposée aux entreprises et salariés grâce à la contribution active de collaborateurs des agences.



Deux collaborateurs de l'agence Bourgogne Franche Comté, contribuent à « l'agence en ligne » par des permanences de ½ journée.

FICHE-ACTION n° 4-2		
DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES AU SERVICE DE LA PREVENTION		
ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
Assurer les permanences de PreventionBTP En direct et répondre aux entreprises qui utilisent ce service	Utilisateurs de PreventionBTP En direct	Tout au long de l'année 2020
Maintenir la base de connaissances de PreventionBTP En direct		Tout au long de l'année 2020

**ORGANISME PROFESSIONNEL DE PREVENTION
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

AGENCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

6 RUE SAINT JOHN PERSE 21000 DIJON

Tel : 03.80.78.95.20 bourgognefranchecomte@oppbtp.fr

**www.preventionbtp.fr
www.oppbtp.com**



PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP